



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°33/2022

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi 11 juillet à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Durin, 11 rue des Vergers à UXEGNEY (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

**INSTITUTIONS ET VIE  
POLITIQUE**

-----

Rapport des  
délégations exercées  
par le Président

M. SOLTYS Philippe est nommé secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MICHEL Lucette, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, POIRAT Hervé, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THOMAS Philippe, VAGNER Patrick, VAUZELLE Christine, VILLEMEN Yannick.

**DATE DE  
CONVOCAION**

01/07/2022

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

40

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

0

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

40

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

40

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BŒUF Patrick, BOGARD Gérard, BOYE Pascale, CASSAGNE Philippe, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, CREUSILLET Marie-Claire, DELGENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUPPILOTTE Jean-Pierre, HUMBERT Nicolas, JEAN Virginie, JOURDAIN Benoit, HAMMOUALI Nadia, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LASSERONT Elisabeth, MARQUAIRE Dominique, MENNECIER Henri, MONCHERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles.

**SONT ABSENTS**

ALBERTOLI Patrick, FERRY Martine, JACQUEL Catherine, MICHEL Jean-Pierre, PIERRILLAS Patrick, RELION Marie-Chantal,



## RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :  
Mesdames, Messieurs,

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 8 juin 2022 : Convention d'occupation précaire des locaux de la Maison de l'Habitat entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la Communauté d'agglomération d'Epinal ;
- 19 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés à l'organisation de permanence France Services sur la commune de Golbey ;
- 20 juin 2022 : Convention de fonctionnement et de mutualisation de la Maison de l'Habitat et des territoires entre la Communauté d'agglomération d'Epinal, le Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales et le Syndicat Mixte du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 21 juin 2022 : Avenant n°2 à la convention de coordination départementale France Services entre le Conseil Départemental des Vosges et le PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges ;
- 21 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et matériels attachés aux sites France Services du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges au profit la Communauté d'agglomération d'Epinal.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Yannick

